

Questions orales

[Traduction]

M. Bosley: Monsieur le Président, si le ministre consacrait à la gestion de ses services la moitié du temps qu'il passe à chercher à se faire des amis dans la ville de Québec, nous ne nous en porterions que mieux.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE DU MINISTÈRE

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Les ministériels trouvent cela drôle que des centaines de Canadiens de tout le pays soient en proie à de graves ennuis à cause des opérations de ce ministère. Le ministre n'est pas sans savoir que des centaines de contribuables sont coincés dans une procédure où les appels qu'ils ont interjetés vont être entendus par ceux-là même qui ont établi leurs cotisations. Pourtant, le ministre a \$300,000 par semaine à dépenser en publicité pour se donner une bonne image de marque. Si le ministre a tout cet argent, pourquoi ne réforme-t-il pas le système au lieu de faire paraître des annonces?

• (1120)

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, on a un autre exemple flagrant du peu d'intérêt que les députés de l'Opposition ont à l'égard du contribuable canadien.

Les éléments de publicité que nous avons fait paraître dans les journaux ces derniers jours répondent à un besoin du contribuable d'avoir des informations simples, faciles à comprendre par rapport aux formulaires d'impôt qu'il a à remplir. On est en période où les gens doivent remplir leurs déclarations d'impôt, et nous voulons prendre tous les moyens possibles afin de leur donner une information rapide, simple et efficace, afin de les aider à se conformer aux diverses dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est notre objectif, et cela n'a pas du tout l'esprit «vicieux» que le député prête à ces annonces.

[Traduction]

M. Bosley: Monsieur le Président, s'il y a toutes ces annonces, c'est que le guide est incompréhensible.

LE GUIDE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, le ministre fait paraître une série d'annonces, mais il ne se donne même pas la peine d'en publier une pour apprendre aux contribuables que le guide donne des renseignements erronés sur l'intérêt des obligations d'épargne du Canada. Il ne prend même pas la peine d'informer les contribuables qu'à la suite d'un procès qu'il a perdu ils ont le droit de traiter une partie de cet intérêt comme gain en capital.

Permettez-moi de poser au ministre une question générale sur le guide, les annonces et ce qui s'est produit. Ou le ministre sait, comme nous l'avons découvert, que la façon dont le ministère traite les contribuables est un désastre, auquel cas il devrait démissionner, ou il va devoir expliquer à la Chambre comment il peut l'ignorer après deux années à ce poste et, dans ce cas-là aussi, il devrait démissionner.

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député démontre son ignorance de deux façons. Premièrement, il démontre de façon flagrante son ignorance en ce qui concerne le ministère du Revenu national, parce que c'est un ministère qui fonctionne bien. Deuxièmement, le député démontre qu'il a un degré de compréhension inférieur à la moyenne des contribuables canadiens, parce que les tests que nous avons faits au sujet de nos annonces démontrent qu'une très forte majorité de Canadiens les trouvent simples, faciles à comprendre et utiles.

C'est donc dire qu'il se situe, puisqu'il n'a pas compris ces annonces, loin en dessous de la moyenne du contribuable canadien moyen.

* * *

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE REPORT DES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre dans la même veine, mais mettre de côté, pour un instant, la perception des impôts pour me pencher plutôt sur le régime fiscal lui-même qui, aux yeux d'un nombre croissant de Canadiens, semble devenir de plus en plus injuste. En 1983, au Canada les grandes sociétés ont reporté le paiement d'impôts totalisant plus de 22 milliards de dollars, ce qui équivalait pratiquement au déficit de cette année-là. Qu'est-ce que cela signifie? Un cadre de la Consolidated Bathurst aurait déclaré: «Si vous me demandez quand je compte payer, je vous répondrai jamais». Cette société doit actuellement au gouvernement 218 millions de dollars en impôts reportés et elle a reçu un crédit d'impôt de 3.6 millions de dollars pour 1982.

Quel avantage retirent les Canadiens lorsque le gouvernement qui permet à des sociétés d'accumuler des impôts reportés, surtout lorsque ces sociétés entendent ne jamais les rembourser?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je serais surpris que ce cadre ait raison. Dans le cas contraire, je doute que sa société veuille le garder très longtemps, car si elle ne finit pas par rembourser ces impôts, c'est qu'elle n'aura pas réalisé des profits pendant un bon nombre d'années. Si j'étais un cadre d'une société, je voudrais que mon entreprise soit en mesure de réaliser d'énormes profits et, du même coup, payer des impôts.

Je peux comprendre, probablement, qu'un cadre d'une société, comme tout particulier, préfère ne pas payer d'impôt. Le fait est, cependant, que les encouragements fiscaux que reçoivent les sociétés en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, par exemple, sont basés sur les investissements qu'elles sont encouragées à effectuer au Canada, afin de créer des emplois et de prendre de l'expansion. Comme le député le sait, lorsqu'une société effectue des investissements, afin de prendre de l'expansion ou d'acheter du nouveau matériel, elle a le droit de déduire de ses profits ses dépenses et l'amortissement de ses biens.